

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 9 NOVEMBRE 2020  
PROCES-VERBAL NO 34**

---

Page 268

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises à la salle polyvalente.

Monsieur Hubert Vermot ouvre la séance à 20 h 00 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle. Il excuse l'absence de M. Guy-Daniel Beney, municipal, retenu par un problème d'ordre personnel.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Excusés : Mesdames Bottarini Ariane, Doudiet Anne, Omenetto Myriam, Steiner Bernadette  
Messieurs Antoniazza Baptiste, Antoniazza Thomas, Breguet Florian, Liechti  
Nicolas, Marinelli Soprano, Mermod Cyril, Messerli Louis, Pirolo Daniele, Steiner  
Thierry

Absents : Madame Gander Zoé  
Messieurs Burri Iwan, Rebeaud Mathieu, Vigier Pierre

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Arrivée de M. Greco, journaliste pour La Région.

La parole est donnée à l'assemblée au sujet de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 28 septembre 2020**

Le président demande à l'assemblée de prendre note que M. Bernard Krieger était excusé et non absent.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du procès-verbal 33 du 28 septembre 2020.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**b. Communications du président**

Etant donné la situation particulière, nous pouvons tenir notre séance aux conditions spéciales que nous connaissons maintenant.

**c. Lettres et pétitions éventuelles**

Pas de communications sous ce point.

**d. Communications de la Municipalité**

*M. Gabriel David*

STEP : le raccordement à l'ERES n'est plus à l'ordre du jour. Nous les avons rencontrés et leur avons annoncé que nous abandonnions le projet. Nous démarrons le nouveau projet.

Motion PS concernant l'extinction de l'éclairage public : j'ai rencontré les représentants de la Romande Energie. Nous avons fait une estimation des coûts nécessaires pour rendre une extinction totale possible. L'estimation s'élève à env. CHF 750'000.--. Il est nécessaire de recâbler tous les mats existants. Au vu de ces coûts, nous abandonnons le projet d'extinction totale des quartiers. Comme

mentionné dernièrement, en 2021 nous abaisserons l'éclairage public de tous les mats équipés en LED et, en 2022, nous équiperons tous les anciens luminaires de LED. Les abaissements seront faits à 40% et 10% dans les quartiers résidentiels et 50% sur les grands axes. En ce qui concerne les enseignes et les commerces, un projet d'extinction des enseignes de 24 h à 5 h est en cours chez notre municipal Guy-Daniel Beney.

STAP du Moulin : le décompte montre une économie de CHF 57'846.30 sur un budget de CHF 250'000.--. La plus grande économie a été faite dans le gros œuvre pour presque CHF 37'000.--.

Chantier Fleurettes : je reviendrai sur ce projet lors du prochain conseil. Le début des travaux est prévu à mi-août 2021.

Fibre optique : tout le village sera équipé en fibre optique dès 2022. La fibre optique peut être posée en ligne aérienne également.

*M. Laurent Zbinden :*

Quel est le critère pour l'abaissement de l'éclairage public à certains pourcentages ?

*M. Gabriel David*

Les grands axes resteront à 50%. Nous devons veiller à ce que les passages piétons restent assez éclairés. Tout le reste du village sera abaissé à 40% et à 10% entre 23h et 5h.

*M. Philippe Moser*

En ce qui concerne la fibre optique, vous aviez été informés qu'elle serait déployée jusque dans les armoires de quartiers et que le dernier bout resterait en cuivre. La technologie évoluant, il a été décidé que la ligne serait étendue jusque dans les habitations. Chaque propriétaire sera contacté pour savoir s'il souhaite un raccordement jusqu'à l'entrée du bâtiment. Les propriétaires seront ensuite libres d'équiper leurs bâtiments en fibre optique à leur charge. Une offre spéciale sera faite par Swisscom.

*M. Romano Dalla Piazza*

Arrêt de bus En Brit : les travaux sont terminés. Le décompte sera fait et une demande de crédit complémentaire sera déposée pour le poste du budget « Entretien des routes 2020 ». En ce qui concerne l'élargissement et la réfection des trottoirs sur la route de Rovray, les travaux sont pratiquement terminés. Des matériaux terreux doivent encore être évacués de la place utilisée pour l'installation de chantier. L'éclairage du passage piétons, qui a été déplacé sur le carrefour rue de la Ria - route de Rovray, doit encore être installé par la Romande Energie. Nous avons constaté une malfaçon, une accumulation d'eau, au niveau de la propriété Brügger. Cela devra être corrigé.

Mobilité : en date du 15 octobre 2020, nous avons reçu le préavis positif de la part de la DGMR suite à l'enquête préalable du projet de création d'un trottoir sur la rue de la Mauguettaz. C'est une excellente nouvelle. Je tiens à signaler un élément, celui qui touche la Direction du Territoire et du Logement, avec un préavis favorable de la Division aménagement communal, « préavis favorable car le projet justifie des emprises sur les surfaces d'assolement ».

*M. Sylvain Coigny*

En ce qui concerne la fibre optique, le déploiement de cette dernière se fera-t-il également dans les hameaux ?

*M. Philippe Moser*

Oui, mais pas tous. Niédens reste un problème. Nous cherchons des solutions mais c'est compliqué. Le reste du territoire sera installé.

*Mme Marianne Burdet*

Qu'en est-il de la Grand-Moille ?

*M. Philippe Moser*

Swisscom n'a mentionné que l'exception de Niédens.

Je profite d'être au micro pour vous transmettre une information. Nous avons été invités à rencontrer Mesdames Luisier et Métraux le 8 octobre à Chavornay. Elles nous ont donné quelques informations intéressantes. En ce qui concerne la nouvelle péréquation, Madame Luisier nous a indiqué le délai de 2023. C'est extrêmement ambitieux. Par contre, la nouvelle comptabilité des communes MCH2 est à nouveau reportée, cette fois à 2027. Une nouvelle loi sur les communes devrait entrer en force en 2024. Une nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques en 2022. Deux autres points sont plus perturbants. Nous avons appris que la LAT2 est en préparation à Berne. Elle touchera surtout les hors zones à bâtir. Vous savez que c'est déjà extrêmement restrictif dans ces zones là, cela le deviendra encore plus. La dernière nouvelle nous questionne très fortement, c'est la 5<sup>ème</sup> révision du Plan Directeur Cantonal prévue pour 2024. Cette nouvelle mouture abandonnerait le critère démographique du nombre d'habitants sur lequel nous nous sommes déjà très longuement questionnés, interpellés, sur lequel nous avons tenté de négocier avec le canton. Ce critère serait remplacé par autre chose. Aujourd'hui, notre commune démarre une révision de son Plan Directeur et de son Plan d'Affectation sur une base qui, en 2024, changera. J'ai questionné Mme Luisier afin de savoir ce que nous devons faire, si nous pouvions anticiper ces prochains changements ou pas. Nous allons discuter ce point avec nos mandataires. Nous espérons que les services de l'Etat feront preuve d'un peu de souplesse dans ce domaine et que nous pourrons anticiper ce qui se passera en 2024. Cela donne un peu l'impression de prendre des décisions sur des sables mouvants.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

## Ordre du jour

- 1. Préavis 2020/12 Administration communale - demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagements extérieur (préavis No 2019/05).  
Dépôt du préavis.**

La parole est donnée à l'assemblée.

*M. Romano Dalla Piazza*

Une demande de crédit complémentaire avait déjà été déposée pour cette demande de crédit. La raison de cette deuxième demande de crédit complémentaire est liée à une facture tardive du bureau RLJ pour la finalisation du projet, avant le démarrage des travaux. Lorsque j'ai déposé la première demande de crédit, je n'ai pas pensé à demander cette facture. A juste titre, la municipalité est tenue d'expliquer ce deuxième dépassement.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

- 2. Préavis 2020/13 Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel-de-Ville - demande de crédit complémentaire.  
Dépôt du préavis.**

La parole est donnée à l'assemblée.

*M. Romano Dalla Piazza*

Le montant est relativement anecdotique mais il s'agit de respecter le règlement du conseil. Lorsque j'ai rédigé ce préavis, à la demande de la commission des finances, l'objectif était d'informer sur la façon dont le crédit alloué a été dépensé et les éléments supplémentaires qui ont été aménagés dans le cadre de ce projet. Notamment les potelets en acier installés le long de la rue de la Tannerie afin d'empêcher le parking sauvage et, avec le soutien de l'association JYVAIS, la construction de la plateforme en bois sous le Tilleul.

*M. Viktor Zeiter*

Qui contrôle les comptes des préavis ? La ou le municipal uniquement ou également le boursier ?

*M. Romano Dalla Piazza*

Dans le cadre d'un projet, le suivi du chantier est fait par le municipal. Lorsque des adaptations sont apportées sur le projet, par rapport au préavis déposé, une discussion a lieu en séance de municipalité pour savoir si les adaptations peuvent être prises en charge dans le cadre de la demande de crédit. A la fin, le boursier comptabilise les factures. Dans le cadre de ce projet, il aurait, peut-être, pu attirer mon attention sur le fait que l'on risquait d'avoir un dépassement d'un peu plus de CHF 200.00. On apprend de ce genre de situations. Le boursier sera plus attentif.

**3. Préavis 2020/14 Budget 2021.  
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte

*M. Philippe Moser*

Ce budget 2021 a été l'un des plus compliqués à boucler depuis que je suis en municipalité. Nous avons un déficit prévisionnel de CHF 525'883.--, du même ordre de grandeur que ce que nous avons eu ces dernières années. Le premier jet du budget laissait apparaître un déficit de CHF 1'239'000.--. J'ai demandé à mes collègues municipaux de proposer des diminutions de coûts ou des recettes extraordinaires. Nous avons recherché les économies raisonnables que nous pouvions réaliser. Au niveau des revenus, il y a une diminution de l'impôt sur le revenu de 5.5%, prenant en compte la bascule d'impôt AVASAD de 1.5 point et les incidences du COVID19. Nous avons adapté, au COVID19, l'impôt sur les personnes morales. Nous avons revu à la baisse les rentrées de la salle polyvalente. Vu les réservations que nous avons actuellement, nous n'allons pas faire de miracles en 2021 non plus. Pour la première fois nous avons fait appel au transitoire péréquation pour un montant de CHF 250'000.--. Au niveau des charges, nous n'avons pas de surprise négative en ce qui concerne la péréquation canton/commune. Par contre, pour ce qui est de la participation au déficit des transports publics, la facture 2020 ne tient pas compte des effets COVID19. Elle sera corrigée en 2021, après discussion entre la confédération, les cantons et les communes afin de décider de la répartition. Deux postes sont un peu plus complexes, d'une part la participation à l'établissement scolaire. Les investissements prévus ont été surévalués, il était trop tard pour les corriger, le budget des écoles se faisant plus tôt. Nous avons constaté qu'une discussion devait être menée quant au nombre de salles supplémentaires nécessaires en urgence. Lors de la dernière séance qui a eu lieu il y a une semaine, le nombre de salles à installer en containers a été arrêté à 6. Ceci a une incidence sur les coûts de l'école ainsi que sur le montant de la participation de notre commune. Nous n'avons pas corrigé le budget mais, lorsque nous ferons les comptes, ce montant sera en deçà du montant indiqué. Le deuxième poste complexe est la petite enfance, nous avons essayé de limiter un maximum afin que l'augmentation des coûts reste dans des limites acceptables pour notre commune. Ce budget n'est pas dramatique mais il est déficitaire.

La parole n'est plus demandée, nous passons au point suivant.

**4. Préavis 2020/15 Prix de vente parcelles des Goilles pour 2021.  
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au point suivant.

**5. Motion relative à la révision des indemnités des membres du conseil communal des commissions et du bureau**

La parole est donnée à M. Charles Wernuss pour la lecture du rapport de la commission. La liste des indemnités est annexée au présent procès-verbal.

*Mme Nicole Bachmann*

A partir de quand sont applicables ces nouveaux tarifs ?

*M. Charles Wernuss*

A partir de la nouvelle législature, mais elle laisse le choix de les appliquer plus tôt à l'appréciation du bureau.

Le président informera le conseil de la décision du bureau.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote pour l'acceptation de la révision des indemnités des membres du conseil communal des commissions et du bureau. Voir liste annexée au présent PV.

OUI - 30      NON - 0      ABST - 2

## 6. Interventions individuelles

*Mme Claudine Hug*

Certaines communes ont adapté leur communication dans un langage simplifié. Certaines personnes ont des difficultés à comprendre le langage officiel et certaines communes se sont attelées à revoir leur communication tant sur papier que numérique. Je suggère à la municipalité d'étudier ma demande de faire de même.

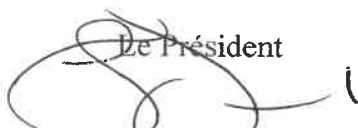
Ma seconde suggestion est plus anecdotique. J'ai remarqué que, dans d'autres villages, beaucoup de boîtes à livres ont été implantées dans d'anciennes cabines téléphoniques. Je trouve les boîtes à livres d'Yvonand petites et je suggère que la cabine téléphonique vide du bâtiment banque-poste soit transformée en boîte à livres. Je suis consciente qu'une boîte à livres nécessite un suivi.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

La séance est close à 20 h 47. Le président remercie l'assemblée. La prochaine séance de conseil communal aura lieu le 14 décembre 2020 dans cette même salle.

*Le Président*  
  
Hubert Vermot



*La Secrétaire*  
  
Nicole Bachmann

Annexe : liste des indemnités des membres du conseil communal des commissions et du bureau

		Tarif actuel	Nouveau tarif
Conseiller communal	Par séance	Fr. 25.00	Fr. 35.00
Président	Par séance	Fr. 35.00	Fr. 50.00
	Par séance de bureau	Fr. 35.00	Fr. 35.00
Secrétaire	Par votation (heure)	Fr. 25.00	Fr. 25.00
	Par séance	Fr. 300.00	Fr. 600.00
	Par séance de bureau	Fr. 25.00	Fr. 35.00
Secrétaire suppléante	Par votation (heure)	Fr. 20.00	Fr. 25.00
	Indemnité annuelle	Fr. 300.00	Fr. 300.00
	Pour les autres prestation, même tarifs que la secrétaire		
Membres du bureau	Par séance de bureau	Fr. 25.00	Fr. 35.00
	Par votation (heure)	Fr. 20.00	Fr. 20.00
Commissions ad hoc	Par séance	Fr. 25.00	Fr. 35.00
	Président commission	Fr. 35.00	Fr. 50.00
Commission des finances	Par séance	Fr. 30.00	Fr. 35.00
	Président commission	Fr. 35.00	Fr. 50.00
Commission de gestion	Membre forfait annuel	-----	-----
	Membre, par heure	Fr. 20.00	Fr. 30.00
	Rapporteur	Fr. 100.00	Fr. 150.00
Commission permanentes	Président commission	Fr. 150.00	Fr. 200.00
	Par séance	Fr. 25.00	Fr. 35.00
Huissier	Président commission	Fr. 35.00	Fr. 50.00
	Par séance	Fr. 30.00	Fr. 30.00
Vacation	Par votation (heure)	Fr. 20.00	Fr. 20.00
	Par heure	Fr. 20.00	Fr. 20.00
Voiture	Par kilomètre	Fr. 0.70	Fr. 0.70